



COMMUNIQUE du 15 mai 2014

Un loup abattu en Savoie : l'État continue sa gestion à coups de fusils

Un loup mâle adulte a été abattu dans la nuit du 14 au 15 mai à Saint-André (Savoie), dans le cadre d'un « tir de défense » autorisé par le préfet. Des chasseurs et un lieutenant de louveterie étaient associés à cette opération de tir. Il s'agit du 8^{ème} loup abattu légalement depuis le début du plan loup 2013-2017, et du 11^{ème} en incluant les louveteaux condamnés par l'abattage d'une louve allaitante. Dans la même période s'ajoutent 3 loups dont le braconnage est avéré, et enfin 4 autres loups trouvés morts sans preuve de braconnage à ce jour. Il ne s'agit bien sûr là que des cas identifiés.

L'État persiste dans sa gestion calamiteuse du dossier loup

La prédation par des loups sur le troupeau de Saint-André avait entraîné la perte de 3 ovins. Abattre un loup n'empêchera aucunement d'autres loups ou des chiens de continuer à s'en prendre au troupeau, si celui-ci n'est pas suffisamment bien gardé. Les « tirs de défense », qui consistent à abattre un loup, sont accordés officiellement pour empêcher la prédation sur les troupeaux. Mais la mise en place des mesures de protection des troupeaux (berger, clôtures, chiens de protection) n'est pas vérifiée, et souvent pas mise en œuvre de façon suffisamment efficace.

Encore un loup offert aux chasseurs

Le loup de Saint-André a été abattu légalement de nuit, ce qui n'est même pas autorisé pour une espèce classée « nuisible » ! En associant lieutenant de louveterie et chasseurs au tir des loups, le préfet offre un cadeau rêvé au monde cynégétique, et ce aux dépens d'une espèce protégée encore très rare dans les Alpes du nord : seules deux meutes de loup sont identifiées dans l'ensemble de la Savoie ! Et par cette gestion irresponsable du dossier, les difficultés du pastoralisme ne sont aucunement réglées.

La solution n'est pas dans les tirs de loups

Peut-on imaginer qu'un pays comme la France ne soit pas capable techniquement d'organiser le pastoralisme sans abattre des loups ? La solution n'est pas dans les tirs, mais dans l'organisation d'un pastoralisme responsable et adapté, avec un réel accompagnement des éleveurs. Nous demandons à l'État de mettre fin à sa politique des tirs, et de tout mettre en œuvre pour faciliter la cohabitation entre le pastoralisme et le loup.

Contacts presse :

Pierre Athanaze - ASPAS - Tél. 06 08 18 54 55

Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10

Jean-Francois Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64